

Proposition du Conseil administratif du 31 juillet 2024 en vue de l'ouverture d'un crédit de 500 000 francs destiné à renouveler et acquérir du matériel et des équipements pour les animations dans l'espace public.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La présente demande de crédit vise à financer, pour les années 2025, 2026 et 2027, le renouvellement ou l'acquisition d'une partie du matériel et des équipements des animations de la Ville de Genève installées sur le domaine public autour de la rade, principalement la Banquise, la buvette et l'espace de détente des «Bains du Jet d'eau» (PR-1584), la Canopée sur le quai Gustave-Ador, ainsi que la buvette et l'espace de détente complétant l'accès à l'eau temporaire sur le quai Wilson.

Exposé des motifs

Contexte

Depuis le début de la législature en cours, le Conseil administratif mène une politique de valorisation et d'animation du domaine public. L'un des sites prioritaires de cette politique est la rade, où la demande d'animation de l'espace public est toujours plus grande. Cette attente est nourrie, entre autres, par la libération progressive de certains secteurs des quais en faveur de la population grâce au déménagement de plusieurs activités privées situées sur le quai Gustave-Ador (p. ex. cabanes de pêcheurs et dériveurs).

Dans cette perspective, le Conseil administratif organise, depuis plusieurs années, différents lieux d'animations, soit en mettant à disposition le domaine public par le biais d'appels à projets, soit en finançant l'infrastructure sur un site et en déléguant son exploitation.

Etant installés en extérieur dans l'espace public, le matériel et les équipements des infrastructures financées par la Ville de Genève sont sujets à l'usure et à la détérioration causées par les conditions météorologiques ou les actes de vandalisme, ce qui nécessite leur renouvellement régulier.

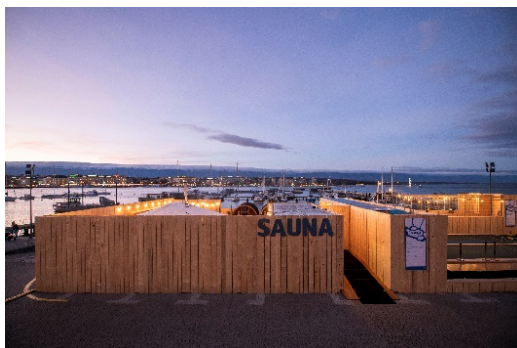
La présente demande de crédit fait suite à la PR-1591, approuvée par votre Conseil lors de sa séance plénière du 31 octobre 2023, qui a permis en 2023 et

2024 le renouvellement d'une partie du matériel et des équipements de l'infrastructure de la Canopée, l'acquisition de matériel et d'équipements pour la buvette et l'espace détente accompagnant l'accès à l'eau temporaire au quai Wilson, ainsi que pour la buvette et l'espace de détente des bains flottants en aval du Jet d'eau qui seront inaugurés durant l'été 2024. Elle permettra à la Ville de Genève de disposer de moyens financiers en 2025, 2026 et 2027 pour renouveler une partie de l'infrastructure et des équipements des animations précitées, ainsi que pour acquérir le matériel et les équipements de la nouvelle infrastructure de la Banquise, qui sera installée dès l'hiver 2025.

Justification de la présente demande de crédit

a) La Banquise

La Banquise a été inaugurée en janvier 2023. Le projet propose un lieu d'animation hivernal en aval de la jetée du Jet d'eau, en lieu et place des anciennes cabanes de pêcheurs. Ce projet a été conçu avec deux sections distinctes: l'une dédiée à la détente et l'autre au sport. L'entrée à la zone sportive hivernale est gratuite et accessible à toutes et tous, tandis que l'accès aux installations de bien-être est payant. A cette offre s'ajoute un espace de petite restauration via la présence d'un foodtruck.



La Banquise



Dès son ouverture, la Banquise a connu un succès remarquable avec un taux de réservation pour les saunas dépassant 95% dès la première édition et atteignant 100% lors de la deuxième. En parallèle, la zone sportive a attiré un grand nombre de visiteuses et visiteurs en proposant deux activités originales: le lancer de hache et le curling sur tapis. Au total, plus de 3000 personnes ont participé à ces activités sportives gratuites.

Après deux premières éditions «pilote» de la Banquise, l’octroi de la présente demande de crédit offrira la possibilité d’investir dans du matériel de meilleure qualité et plus robuste, ce qui garantira sa réutilisation sur plusieurs éditions à venir, notamment pour la structure extérieure mais également pour les douches, les casiers et les cabines pour se changer.

b) Les Bains du Jet d'eau

A la suite de l’approbation par le Conseil municipal de la PR-1584, des bains flottants temporaires seront installés sur le quai Gustave-Ador en aval du Jet d’eau durant l’été 2024 pour cinq saisons. Cette zone de baignade sera accompagnée d’une buvette, de douches, de vestiaires, de casiers et d’un espace de détente ombragé.



Plan des Bains du Jet d'eau

Considérant que le projet s’étend sur une période de cinq ans et que l’objectif est de garantir un espace accueillant, sécurisé et esthétique, la présente demande de crédit vise à financer le renouvellement du matériel durant les années 2025, 2026 et 2027 en fonction de l’usure ou des dommages constatés.

c) La Canopée

En lieu et place des dériveurs sur le quai Gustave-Ador, la Canopée (anciennement L’Escale) offre, depuis 2018, à la population un espace de détente, de sport et d’animations entièrement gratuit. Ce lieu, ouvert entre les mois de mai et septembre, propose des cours de sport quotidiens, ouverts à tous et toutes. Les mercredis après-midi sont dédiés aux enfants, grâce au concours de la ludothèque des Eaux-Vives, tandis que les soirées sont animées par des initiations à la danse ou encore du stand-up.

Si l'infrastructure et la programmation sont financées par la Ville de Genève, la buvette du site est gérée par une association à but non lucratif différente chaque année. La Canopée accueille en moyenne plus de 40 000 personnes par an.



La Canopée



Ce lieu, totalement végétalisé, est devenu un incontournable des étés genevois. La PR-1591 a financé le renouvellement des bancs tout en permettant l'acquisition de nouveaux bacs CFF pour les plantes, lesquels ont été repeints pour assurer leur durabilité sur plusieurs années. La présente demande de crédit vise à assurer le financement du renouvellement de l'autre partie du matériel de l'infrastructure pour les années 2025, 2026, 2027 en fonction de l'usure ou des dommages constatés.

d) Buvette et espace de détente sur le quai Wilson

En septembre 2021, le Conseil municipal a voté la proposition PR-1407, en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 000 000 de francs destiné à l'organisation d'un concours permettant de créer des accès à l'eau et une nouvelle zone de baignade sur le quai Wilson. Le concours a été lancé en juin 2023.

Au même moment, en collaboration avec le Canton, un accès à l'eau estival temporaire a été inauguré en attendant les travaux d'aménagement pérenne, dont le financement fera l'objet d'une demande de crédit de réalisation au Conseil municipal.



Cet accès à l'eau temporaire sera complété dès l'été 2024 par une buvette et un espace de détente sur le quai Wilson, dont l'exploitation sera déléguée pendant la période estivale à une association. L'offre comprendra un espace de détente avec des chaises longues et des parasols, une buvette construite sur mesure, une terrasse avec chaises et tables ainsi que des vestiaires et casiers. La présente demande de crédit permettra d'assurer le financement du renouvellement du matériel de la buvette et de l'espace de détente lors de prochaines éditions en fonction des besoins.

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

Le matériel qui sera acquis grâce à la présente demande de crédit sera réalisé localement avec des matériaux durables: bambou, bois, ficelle, laine, etc. Les produits issus de l'industrie pétrolière ne seront utilisés que s'il est impossible de procéder autrement. La végétalisation sera favorisée à chaque fois que cela sera possible et l'impact sur les ressources naturelles sera limité au strict nécessaire. Les éclairages à leds seront débranchés la nuit afin de limiter les perturbations sur les activités nocturnes des animaux.

Les installations et déposes des infrastructures seront effectuées par des employé-e-s de la Ville et/ou par des entreprises locales. Une planification minutieuse sera mise en place pour optimiser les déplacements liés à ces activités afin de réduire les coûts et l'impact environnemental tout en assurant une efficacité maximale.

En fonction de l'état du matériel qui ne sera plus nécessaire pour les projets en cours, il sera remis à des associations ou aux Etablissements publics pour l'intégration (EPI), pour être utilisé dans leurs ateliers, notamment ceux dédiés au travail du bois.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Les animations évoquées dans la présente demande de crédit facilitent la cohésion et la mixité sociale grâce aux rencontres qu'elles permettent naturellement. Toutes et tous sont bienvenu-e-s, indépendamment de leur genre, âge ou condition sociale, dans un esprit inclusif et fédérateur autour d'activités de qualité.

Estimation des coûts

Délibération: acquisition de matériel durable et équipements		Coûts estimés
Classification	Catégorie du matériel et équipements	Francs
Acquisition et renouvellement de matériel	Infrastructure, mobilier, décoration, habillage, lumières, etc.	462 500
Coût de l'investiss.	TVA à 8,1%	37 500
	Total du crédit demandé TTC	500 000

Délai de réalisation

Le délai de réalisation pour la présente proposition d'investissement est estimé à 3 ans à partir de la disponibilité du crédit.

Référence au 20^e plan financier d'investissement (PFI) 2025-2036

Cette délibération figure en qualité de projet actif au 20^e PFI sous le N° PFI 046.064.02, « Renouvellement et acquisition de matériel », pour un montant total de 500 000 francs, avec une année de dépôt annoncée en 2024.

Budget de fonctionnement

S'agissant d'un simple achat de matériel, partiellement réalisé pour renouveler des objets déjà acquis, le budget de fonctionnement des entités concernées n'est pas impacté.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 105 300 francs.

A noter que les annuités d'amortissement (cinq ans) sont estimées en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de la présente demande de crédit est le Service logistique et manifestations (LOM).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS (francs)		
	Montant	%
Matériel (bancs, tables, etc.)	462 500	92%
TVA (8.1%)	37 500	8%
Coût total du projet TTC	500 000	100%

B. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (francs)

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2024	0	0	0
2025	300 000	0	300 000
2026	150 000	0	150 000
2027	50 000	0	50 000
Totaux	500 000	0	500 000

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (francs)

(nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service logistique et manifestations (LOM)

CHARGES	
30 - Charges de personnel (compensées)	
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	
31- Charges d'entretien des bâtiments	
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements du PA)	105 300
36/37 - Subventions et dédommagements accordés	
Total des nouvelles charges induites	105 300
REVENUS	
40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage, etc.)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits en francs TTC	0
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-105 300

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 500 000 francs destiné à acheter du matériel et des équipements pour des animations dans l'espace public.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève est autorisé à aliéner tout ou partie des objets concernés par la présente demande de crédit lorsqu'ils seront totalement amortis et à les transférer à cet effet du patrimoine administratif au patrimoine financier.